

# COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 22/11/21

**Présents** : MM. J-P LEDUC (Président), L. JOUBERT (vice Président)  
MME.Y. RUPERT. R. PANARIELLO

**Absents excusés** : MM. F. GOBIN, J. VESQUES.  
P. GUILLEBEAUX (CD). S. PILLEMONT.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départemental, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission rappelle que pour tout courrier, doivent être indiqués : le numéro de match, la catégorie, division, poule et la date du match, sous peine d'amende pour courrier sans référence de match de 8€ (Annexe 2 du RS du DYF).

## RAPPEL REGLEMENT FORFAIT EQUIPE I

Le forfait d'une équipe entraîne automatiquement le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge. (ART 23-1 DU RS)

## COUPE DE FRANCE & GAMBARDELLA

Depuis la saison 2018-2019 sont acceptés les demandes de reports suivantes, uniquement pour les matchs se déroulant à domicile et le jour du déroulement du match de Coupe Nationale :

- pour la Coupe de France, pour les clubs évoluant en-dessous de la D 1, à compter du 4<sup>ème</sup> tour,
- pour la Coupe de France, pour les clubs évoluant à partir de la D 1, à compter du 7<sup>ème</sup> tour (1<sup>er</sup> tour fédéral),
- pour la Coupe Gambardella-Crédit Agricole, à partir du 1<sup>er</sup> tour fédéral.

## PASS SANITAIRE

La présentation du Pass Sanitaire sous forme de **QR code au format papier ou numérique** est OBLIGATOIRE pour figurer sur une feuille de match pour toutes les personnes majeures depuis le 10 Août 2021, et depuis le 30 Septembre 2021 pour les mineurs de 12 ans et 2 mois à 17 ans.

Pour obtenir ce Pass Sanitaire valide lors du contrôle, il faut présenter :

- soit une attestation d'un schéma vaccinal complet ;
- soit un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 h ;
- soit un autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé, négatif de moins de 72 h ;
- soit un certificat de rétablissement de la Covid-19 ;
- soit un certificat de contre-indication à la vaccination Covid.

Le 29 octobre, le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur de la suspension du décret du 14 octobre 2021, qui ne reconnaît plus justement les autotests supervisés comme étant valables pour un pass sanitaire. La règle redevient donc celle qui a été annoncée dans l'arrêté du 7 août 2021. Les autotests sont à nouveau valables. Ce dépistage s'adresse aux personnes majeures, asymptomatiques qui ne sont pas cas contact

## FIN DES DISPOSITIONS SPECIFIQUES APPLICABLES, DEPUIS LE DEBUT DE LA SAISON, EN MATIERE DE FORFAITS

Le Comité avait décidé, le 11/9, d'ajouter à l'article 20.2 du Règlement Sportif, des dispositions spécifiques qui ont été appliquées dès le début de la saison 2021 / 2022, pour dire que « si une équipe se trouve, pour quelque raison que ce soit, dans l'impossibilité de disputer une rencontre de compétition officielle, elle perdra la rencontre par forfait, mais que par dérogation aux dispositions de l'article 23.4 du Règlement Sportif, dans le cas où le forfait aura été déclaré au District au plus tard le mercredi précédant la date de la rencontre, à minuit, la perte par forfait de ladite rencontre ne sera pas prise en compte pour le calcul du nombre de forfaits entraînant le forfait général. » Le Comité a décidé de **mettre fin à ces dispositions, avec effet du 18/11.**

Par ailleurs, comme indiqué le 9/10, lors de l'Assemblée Générale, il a été décidé de **ne pas appliquer, en cas de forfaits déclarés dans les conditions précitées, l'amende liée au forfait.**

## FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

2EME RAPPEL,  
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

### FUTSAL

D2-U DU 08/11/2021  
55804.1 HOUDANAISE REGION FC 1 / ST CYR AFC 2

1ER RAPPEL

U14

D3-A DU 13/11/2021  
53160.1 ANDRESY FC 1 / USBS EPONE 1

## FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions

U14

D4-B MAISONS-LAFFITTE FC 2

## FORFAIT COUPES AVISÉS

SENIORS F

CY DU 20/11/2021  
58932.1 ELANCOURT OSC 1

## FORFAITS AVISES

Avant mercredi minuit

SENIORS

D5-A DU 21/11/2021  
55279.1 AFC MANTES YVELINES 1

U18

D3-A DU 21/11/2021  
55858.1 ROSNY S/SEINE CSM 1

D3-D DU 21/11/2021  
55948.1 ELANCOURT OSC 1

U16

D4-C DU 21/11/2021  
52783.1 MARLY LE ROI US 2

D4-D DU 21/11/2021  
52849.1 ELANCOURT OSC 2

U14

D4-A DU 20/11/2021  
55521.1 MANTES USC 1

## FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

1ER FORFAIT  
SENIORS F À 11

D1-U DU 13/11/2021  
53916.1 BUC FOOT AO 1

## U18

**D3-A DU 21/11/2021**  
55855.1 ECQUEVILLY EFC 1

## U14

**D4-B DU 20/11/2021**  
55569.1 MAISONS-LAFFITTE FC 2

## FORFAITS AVISES 2EME FORFAIT VETERANS

**D5-A DU 21/11/2021**  
53545.1 AUBERGENVILLE FC 13

## MATCHES REMIS

**A JOUER LE 28/11/2021**  
**SENIORS**

**D2-B**  
50253.1 HOUDANAISE REGION FC 1 / PLAISIROIS F.O. 1

## VETERANS

**D1-U**  
51060.1 HOUILLES A.C. 11 / BOUGIVAL FOOT 11

**D2-B**  
51281.1 BEYNES F.C. 11 / NEAUPHLE-PONT. 11

**D4-B**  
51542.1 MARLY LE ROI U.S. 11 / HOUILLES A.C. 12

**A JOUER MERCREDI 8/12/2021 A 19H**  
**CY U14**

58877.1 SARTROUVILLE ES 11 / PSG FC 2

**A JOUER LE 18/12/2021**  
**U14**

**D1-U**  
52911.1 MANTOIS 78 FC 3 / VERSAILLES 78 FC 3

**A JOUER LE 19/12/2021**  
**VETERANS**

**D5-C**  
51793.1 BEYNES F.C. 12 / CHESNAY 78 F.C. LE 12

## MATCHES A PROGRAMMER

## U18

**D3-B**  
52153.1 LFC MAGNANVILLE 2 / MAURECOURT FC 1

**D3-C**  
55891.1 VERSAILLES JUSSIEU / MARLY LE ROI AS 2

## FUTSAL SENIORS

**La commission demande aux clubs de s'organiser entre eux et de communiquer au plus vite les dates de report choisies.**

**D2-U1**  
55794.1 MUREAUX O.F.C. LES 1 / VERRIERE F.C. LA 1  
55799.1 VERRIERE F.C. LA 1 / HOUDANAISE REGION FC 1  
55800.1 ST CYR AFC 1 / CHATOU FUTSAL CLUB 2  
55801.1 CHATOU FUTSAL CLUB 1 / FCLC 78 1  
55803.1 A.S. ANDRESY FUTSAL 1 / VERRIERE F.C. LA 1

## CONTROLE DES LICENCES

## FUTSAL SENIORS - 2ÈME FORFAIT

**D2-U DU 25/11/2021**  
**55812.1 CBPS 78 2 / LA VERRIERE FC 1**  
Après vérification des licences de LA VERRIERE, il s'avère que le club ne dispose au 22/11/2021 que de 2 licences. L'effectif ne permet donc pas de pouvoir participer au match.  
**La Commission dit match perdu par forfait.**

## AUDITION CY CDM

**POULE UNIQUE DU 24/10/2021**  
**55058.1 CONFLANS FC 5 / TRIEL AC 5**

La Commission, après audition de

- **M. Didier FORET**, Président du club de TRIEL AC,
- **M. Benoit LAFOSSE**, entraîneur de l'équipe de TRIEL AC,
- **M. Fabrice DUPONT**, arbitre officiel de la rencontre,
- **M. Halim HAMICHE**, joueur/dirigeant de CONFLANS FC (absent excusé—rapport envoyé),

suite au match non joué de Coupe des Yvelines CDM opposant CONFLANS FC à TRIEL AC le 24 Octobre 2021 :

- *Considérant que l'équipe domicile n'était pas en mesure de fournir la F.M.I. ;*
- *Considérant que l'équipe domicile n'était pas en mesure de fournir une feuille de match papier ;*
- *Considérant que l'équipe domicile n'était pas en mesure de présenter des licences ;*
- *Considérant que l'organisation de Conflans n'a pas permis que*

*le match se déroule à l'heure prévue*

- *Considérant que les deux équipes ont disputé un match amical*

De par ces motifs et après délibération :  
**La Commission dit score du match amical homologué (1-7), CONFLANS FC éliminé et TRIEL AC qualifié pour le tour suivant (article 23.6 du RS du District de Football des Yvelines.)**

## COURRIERS

### **560384 LFC MAGNANVILLE**

Suite à l'engagement d'une seconde équipe U18, le club demande une alternance avec les U16, la 1ère équipe U18 et les SENIORS. Cependant lors de l'ajout de la 2ème équipe en cours de championnat la Commission avait bien précisé qu'il s'agissait de la seule place disponible sans choix concernant l'alternance.

**La Commission vous demande de nous préciser les dates qui posent problèmes et les équipes concernées afin de gérer au cas par cas.**

### **548862 ANDRESY FC**

Dû à la 39<sup>ème</sup> édition des 20 Bornes d'Andresy le Dimanche 28 novembre 2021, les installations ne sont pas disponibles pour les 2 rencontres prévues à ANDRESY.

**La Commission décide donc de les inverser :**

**CC VETERANS DU 28/11/2021**  
**58546.1 GUYANCOURT ES 13 / ANDRESY FC 12**

**Et**

**CY SENIORS DU 28/11/21**

**58561.1 VILLENES ORGEVAL 1 / ANDRESY FC 1**

### **522315 ECQUEVILLY EFC**

Demande du club pour reporter les matches du 4 et 5 décembre 2021 (sauf les SENIORS D4-A) car il organise un tournoi en faveur du téléthon.

**La commission vous demande un justificatif de l'événement.**

### **537683 HARDRICOURT US**

Suite à l'arrêté municipal de fermeture des installations, le club demande le report des matches suivants :

**SENIORS D2-A DU 12/12/2021**  
**50196.1 HARDRICOURT US 2 / TRAPPES ES 2**

**Et**

**U18D2-A DU 12/12/2021**

**55485.1 HARDRICOURT/MEZY US 1 / AS BUCHELOISE 1**  
**La Commission dit matches à jouer le 19/12/2021.**

## SENIORS

### **553752 GAZERAN AFL**

Le club nous informe que tous les matchs SENIORS se dérouleront désormais au Stade Henri Emile à POIGNY LA FORET. Une convention a été établie.

**La Commission prend note.**

## VETERANS

### 517404 ST ARNOULT 78 FC

Le club nous informe que, sur certaines dates, leurs CDM R3 et VETERANS D4/D5 sont programmés en même temps sur leur unique terrain. La Ligue a donc déplacé les CDM à 9h et les VETERANS devront donc jouer à 11h.

En D4-C :

- 16/01/22 contre NEAUPHLE-PONT.
- 13/02/22 contre YVELINES US
- 13/03/22 contre BUC FOOT AO
- 10/04/22 CONTRE VALLEE 78
- 29/05/22 CONTRE PERRAY FOOT

En D5-D :

- 06/02/22 contre MAGNY FC 78

**La Commission donne son accord et vous demande de prévenir les clubs concernés.**

### VET D1-U DU 14/11/2021

#### 51049.1 CHAMBOURCY ASM 11 / MANTOIS 78 FC 11

Après la lecture des rapports de l'arbitre officiel et du délégué DYF, la Commission dit match perdu par forfait à MANTOIS 78 FC 11 (-1 point 0 but) pour en attribuer les gains à CHAMBOURCY ASM 11 (3 points 0 but).

### 500776 MEULAN CN

Le club nous informe que tous les matchs VETERANS D5 se dérouleront au Stade Léo Lagrange aux MUREAUX. Une convention a été établie.

**La Commission prend note.**

## COUPE DES YVELINES U14

### 500247 PARIS ST GERMAIN FC

Suite à la sélection de 8 joueuses en Inter district, le PSG demande le report du match :

#### CY U14 DU 27/11/21

#### 58877.1 ES SARTROUVILLE 1 / PARIS ST GERMAIN FC 2

**La Commission dit match à jouer le mercredi 08/12/2022 à 19h.**

## DEMANDES SENIORS

### SENIORS D4-B DU 05/12/2021

#### 50523.1 MONTESSON US 2 / LE CHESNAY 78 FC 3

Demande de MONTESSON pour jouer ce match à 16h, suite à des problèmes d'installations.

**La Commission donne son accord.**

## U18

### U18 D3-B DU 05/12/2021

#### 52169.1 MONTESSON US 1 / MESNIL LE ROI AS 1

Demande de MONTESSON pour jouer ce match à 11h30 suite à des problèmes d'installations.

**La Commission donne son accord.**

## FUTSAL

### D2-U DU 27/11/2021

#### 55813.1 MUREAUX OFC LES 1 / CHATOU FUTSAL CLUB 1

**La Commission dit match à jouer à une date ultérieure et vous demande de fournir les dates et horaires disponibles du gymnase.**

### D1-U DU 09/12/2021

#### 54241.1 ASCT 1 / JOUARS PONCHARTRAIN 1

Demande d'ASCT pour reporter ce match au 13/01/2022.

**En application de l'article 151.1 du RG de la FFF et de l'article 7.10 du RS du DYF, la Commission maintient ce match le 09/12/2021.**

## FOOT LOISIR + 45 ANS

### POULE B DU 10/12/21

#### 55813.1 MUREAUX OFC LES 1 / CHATOU FUTSAL CLUB 1

Le terrain synthétique n'étant toujours pas opérationnel, le club demande l'inversion de la rencontre.

Accord de RAMBOUILLET.

**La Commission donne son accord.**

## COUPE DES YVELINES SENIORS

### CY SENIORS DU 28/11/2021

#### 58562.1 CHATOU AS 2 / GUYANCOURT ES 1

**La Commission dit match à jouer le 09/12/2021 sur les installations de GUYANCOURT.**

**CHATOU reste le club recevant (ne pas oublier la tablette).**

## COUPE DES YVELINES U18

### CY U18 DU 28/11/2021

#### 58916.1 ES SARTROUVILLE 1 / POISSY AS 2

Demande de POISSY pour reporter ce match en raison de la tenue du match du 8ème tour de Coupe de France.

**Ce match étant à l'extérieur, la Commission maintient la date de ce match.**

## COUPE DES YVELINES U16

### CY U16 DU 28/11/2021

#### 58905.1 CHATOU AS 1 / LIMAY ALJ 1

Demande de CHATOU pour modifier les matches en raison de la réception du 8ème tour de la Coupe de France.

Demande pour jouer ce match à 11h.

**Accord de la Commission.**

## COUPE DES YVELINES U14

### CY U14 DU 27/11/2021

#### 58880.1 FOURQUEUX AS 1 / VALLEE 78 FC 1

Demande de FOURQUEUX pour jouer ce match à 13h pour une meilleure organisation.

**La Commission donne son accord.**

## SUSPENSIONS DE TERRAINS SENIORS

### D5-C DU 04/10/2020

#### 52985.1 FONTENAY FLEURY FC 2 / MAISONS-LAFFITTE FC 2

Transmis de la commission de discipline en instruction infligeant une suspension de terrain du stade René Descartes 2 à FONTENAY LE FLEURY pour **4 matches fermes dont 2 avec sursis** pour l'équipe SENIORS 2 de FONTENAY FLEURY évoluant en D5 C.

**Cette suspension sera effective pour le début de saison 2021/2022.**

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

*doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;*

*ne peut être situé sur le territoire :*

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune où se trouve le siège social du club (*art 40 alinéa 7 du RS du DYF*).

**La Commission désigne les matches suivants :**

### D5-C DU 05/12/21

#### 55354.1 FONTENAY LE FLEURY FC 2 / ST CYR AFC 1

**La Commission est dans l'attente de l'accord de la mairie d'ARNOUVILLE.**

# FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

## ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

### SENIORS

D2-A DU 14/11/2021

50179.1 AUBERGENVILLE FC 2 / VERSAILLES 78 FC 3

Pris note du rapport des deux clubs.

La Commission sanctionne l'équipe d'Aubergenville d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D5-A DU 21/11/2021

55284.1 BREVAL LONGNES FC 1 / PORCHEVILLE FC 1

Pris note des rapports de Brevat et Porcheville.

La Commission sanctionne l'équipe de Brevat d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U14

D2-B DU 20/11/2021

53003.1 BAILLY NOISY SFC 1 / VELIZY ASC 1

Pris note du rapport de Bailly Noisy. Les deux équipes avaient préparé leur composition.

D3-A DU 20/11/2021

53157.1 ACHERES C.S. 1 / VERNEUIL FOOT 2

Pris note du rapport de ACHERES. Les deux équipes avaient préparé leur composition.

D3-A DU 20/11/2021

53154.1 USBS EPONE 1 / CARRIERES GRESILLONS 1

Pris note du rapport de EPONE. Les deux équipes avaient préparé leur composition.

D3-A DU 13/11/2021

53159.1 CARRIERES GRESILLONS 1 / CONFLANS PLM 1

Pris note du rapport de CARRIERES GRESILLONS. Il s'agit de la deuxième infraction de l'équipe de CARRIERES GRESILLONS.

La Commission sanctionne l'équipe de CARRIERES GRESILLONS d'une amende de 100€.

D3-C DU 13/11/2021

53069.1 BUC FOOT AO 1 / MAUREPAS AS 2

Pris note du rapport de Buc.

La Commission sanctionne l'équipe de Buc d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D3-C DU 20/11/2021

53064.1 CLAYES SS/BOIS U.S.M 1 / BUC FOOT AO 1

Pris note du rapport de LES CLAYES. Les deux équipes avaient préparé leur composition.

D4-B DU 20/11/2021

55572.1 BOUGIVAL FOOT 1 / CARRIERES S/SEINE US 1

Pris note du rapport de Bougival. Les deux équipes avaient préparé leur composition.

D4-B DU 20/11/2021

55571.1 CONFLANS F.C. 2 / LE PECQ 1

Pris note du rapport de CONFLANS. Les deux équipes avaient préparé leur composition.

D4-C DU 20/11/2021

55721.1 CHESNAY 78 F.C. LE 2 / ST CYR AFC 1

Pris note du rapport de Le Chesnay. Les deux équipes avaient préparé leur composition.

U14 À 8

POULE UNIQUE DU 20/11/2021

59036.1 PLAISIROIS F.O. 4 / CARRIERES GRESILLONS 2

Pris note du rapport de Plaisirois.

## DEMANDE DE RAPPORT

### SENIORS

D4-B DU 31/10/2021

50493.1 BOUGIVAL FOOT 1 / MESNIL LE ROI A.S. 1

RAPPEL. La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D5-C DU 14/11/2021

55344.1 FONTENAY FLEURY F.C. 2 / FOURQUEUX A.S. 1

RAPPEL. La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

CDM

D1-U DU 07/11/2021

50889.1 VELIZY F. PORTUGAIS 6 / CONFLANS F.C. 5

RAPPEL. La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U18

D3-B DU 14/11/2021

52156.1 ACHERES C.S. 1 / TRIEL AC 1

RAPPEL. La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U16

D2-A DU 07/11/2021

52389.1 AFC MANTES YVELINES 1 / A.S. BUCHELOISE 1

RAPPEL. Pris note du courrier de Mantes Yvelines. La Commission demande au club de lui faire part de la réponse de l'informatique de la Ligue de Paris Ile de France.

U14

D4-C DU 20/11/2021

55720.1 FOURQUEUX A.S. 1 / HOUILLES A.C. 5

Pris note du rapport de HOUILLES. La Commission demande à Fourqueux un rapport sur la non utilisation de la FMI.